

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurence LUCCIONI représentée par Didier ZANINI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Claude VALLETTE représenté par Maxime TOMMASINI.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 005-588/14/CC

■ French Tech : création d'un Conseil Territorial du Numérique.

DPEATSV 14/12488/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Compte tenu du fort potentiel de développement économique et de création d'emplois de la filière du numérique sur notre territoire, le Conseil de Communauté du 21 février 2014 a approuvé la candidature commune de la Communauté du Pays d'Aix, la Ville d'Aix, de la Ville de Marseille et de Marseille Provence Métropole à l'appel à projets la French Tech lancé par le gouvernement.

Notre territoire métropolitain, avec 1,8 million d'habitants et une économie numérique forte de 40 000 emplois et de 7 000 entreprises générant un chiffre d'affaire de 8 milliards d'Euros, constitue en effet un écosystème de rayonnement mondial.

Territoire créatif, Aix-Marseille est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique et répartit son activité sur cinq secteurs : e-tourisme et e-commerce, big data, transmédia, technologie sans contact et smart city.

Le 23 septembre 2014, au Palais du Pharo, la Ville de Marseille, la Ville d'Aix en Provence, la Communauté du Pays d'Aix, et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole présentaient leur candidature commune à l'appel à projets national French Tech lancé par Madame la Ministre Déléguée aux PME, à l'Innovation et au Développement Numérique, le 27 novembre 2013.

L'originalité de cette candidature repose sur l'union réussie entre les deux pôles urbains de l'aire métropolitaine, l'ouverture sur la Méditerranée et la fertilisation croisée entre création culturelle et numérique, entre innovation technologique et e-manufacturing, entre audiovisuel et transmédia.

Cette candidature illustre une démarche collaborative puisqu'elle a reçu au niveau local le soutien de la Région Provence Alpes Côte Azur, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, de l'Etablissement Public Aménagement Euroméditerranée, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de Provence Promotion, Pays d'Aix Développement, du monde académique avec Aix-Marseille Université, Kedge Business School, l'Ecole Centrale ; mais surtout, cette démarche a suscité un fort soutien de la communauté entrepreneuriale du numérique et la participation active de 9 projets privés d'accélérateur portés par des entrepreneurs emblématiques de notre territoire.

Aix-Marseille French Tech entend développer une stratégie, ambitieuse, déclinée sur les priorités suivantes :

- positionner Aix-Marseille comme un territoire de référence en matière de marketing digital et de transmédia en Europe et à l'international ;
- accélérer la mutation des « starts up » et des entreprises innovantes à fort potentiel de croissance ;
- capitaliser sur les projets phares du territoire pour appuyer le développement des acteurs de l'écosystème local et favoriser l'innovation ;
- répondre aux besoins en ressources humaines de la filière numérique locale ;

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

- rendre visible à l'international la performance numérique d'Aix Marseille ;
- attirer de nouveaux talents en favorisant la mobilité des compétences à l'échelle internationale.

Le 12 novembre 2014, Le Secrétaire d'État au Numérique, a décerné le label French Tech à 9 métropoles dont Aix-Marseille qui a été la première annoncée.

Le label French Tech donne la possibilité aux territoires retenus de faire bénéficier les projets privés d'accélérateur d'entreprises d'une aide de l'État prévue dans un fonds dédié de 200 millions d'Euros. Les territoires labellisés pourront également bénéficier d'un budget de promotion à l'international engagé par l'Etat pour 15 millions d'euros ; enfin, les « starts up » à fort potentiel de croissance, identifiées sur chaque territoire French Tech, pourront utiliser le « Pass French Tech » pour faciliter leur croissance.

Comme pour les 8 autres territoires, le label est attribué pour une durée d'un an. Il fera l'objet d'un audit de la part de services de l'État. L'un des attendus pour la confirmation définitive du label French Tech est notamment la capacité du territoire à organiser une gouvernance fédérant l'ensemble des acteurs provenant de « mondes » différents : collectivités et institutions publiques porteuses, acteurs de la recherche et de la formation et surtout les entrepreneurs portant les projets privés d'accélérateur de croissance et les représentants de l'écosystème des startups numériques.

Pour organiser cette gouvernance, les quatre collectivités porteuses de la candidature proposent la création d'un Conseil Territorial du Numérique.

Cette structure partenariale pourrait jouer un rôle d'orientation stratégique, de coordination, de communication et d'évaluation de la mise en œuvre des programmes opérationnels de la French Tech Aix-Marseille.

Organisation souple, le Conseil Territorial du Numérique doit, conformément aux engagements pris dans le dossier de candidature, associé dans son fonctionnement :

- **un collège public**, composé des représentants désignés pour chacune des collectivités et institutions publiques engagées dans la démarche Aix-Marseille French Tech ;
- **un collège privé**, composé d'acteurs privés reconnus nationally et internationalement et impliqués dans la démarche depuis son lancement, notamment les dirigeants d'entreprises porteurs des 9 projets privés d'accélérateur de croissance ;
- **un collège recherche et formation**, composé d'un représentant désigné par chacune des structures suivantes : Aix-Marseille Université, Kedge, l'Ecole Centrale.

Le statut, les missions, la composition, le fonctionnement et les moyens mobilisés pour permettre à ce Conseil Territorial du Numérique de jouer son rôle de gouvernance devront être étudiés au cours du premier semestre 2015, ainsi que la création ou le choix d'une structure opérationnelle existante.

Les dépenses d'animation et de promotion du label French Tech feront l'objet d'un cofinancement des collectivités et partenaires concernés. Pour ce qui la concerne, Marseille Provence Métropole inscrira un budget de 100 000 euros au titre de l'exercice 2015.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Vu la délibération du 21 février 2014 portant sur l'intérêt d'une candidature associant les 4 collectivités : Communauté du Pays d'Aix, Ville d'Aix-en-Provence, Ville de Marseille et Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'économie du numérique et de mettre en œuvre le label « Aix-Marseille French Tech ».
- La cohérence de cette action avec la stratégie de développement économique Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la création d'un Conseil Territorial du Numérique regroupant les partenaires publics et privés concernés, pour assurer l'orientation stratégique et la coordination générale du label Aix-Marseille French Tech.

Article 2 :

Est désigné représentant de Marseille Provence Métropole au collège public du Conseil Territorial du numérique :

- Monsieur Jérôme ORGEAS

Article 3 :

Les crédits nécessaires soit 100 000 euros seront inscrits au budget de la Communauté urbaine 2015.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué au
Développement économique et aux
Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014